

PERSONNES CIBLÉES	Contremaître sanitaire (brevet fédéral) ou personnes au bénéfice d'une formation équivalente
TEMPS INDICATIF	Pour le traitement méthodique-didactique du module, nous recommandons aux prestataires de planifier 30 heures de cours.

Compétences

Après avoir réussi l'examen du module, vous êtes en mesure d'effectuer le dimensionnement selon la directive W3, d'interpréter des analyses simples d'eau potable et de dimensionner des installations de traitement d'eau potable et de surpression. En outre, vous êtes capable d'expliquer la structure et le fonctionnement du raccordement d'une installation sprinkler selon la directive W5. Enfin, vous appliquez les directives de protection incendie.

Sujets / objectifs

- 1. Alimentation en eau froide**
 - 1.1. Vous appliquez les normes et directives (C3).
- 2. Dimensionnement des tuyaux (méthode par pertes de charge)**
 - 2.1. Vous effectuez le dimensionnement selon la directive W3 (C4).
- 3. Chimie de l'eau**
 - 3.1. Vous interprétez des analyses simples d'eau potable (C4).
- 4. Traitement de l'eau**
 - 4.1. Vous dimensionnez des installations de traitement d'eau potable (C4).
- 5. Surpression**
 - 5.1. Vous dimensionnez des installations de surpression (C4).
- 6. Dispositifs d'extinction d'incendies**
 - 6.1. Vous appliquez les directives de protection incendie selon les prescriptions des autorités en la matière (C3).
 - 6.2. Vous expliquez la structure et le fonctionnement du raccordement d'une installation sprinkler selon la directive W5 (C2).

Examen du module / aides

Vous terminez le module par un examen écrit de 120 minutes.

L'ensemble des documents écrits sont autorisés à l'examen.

Une partie de l'examen du module peut être effectuée sans documents écrits.

Une partie de l'examen peut être effectuée à l'aide de moyens informatiques.

Validité du certificat de module

Le certificat de module est valable pendant 5 ans.